

Agent de sécurité privée

RNCP28252 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42822
Code(s) ROME	K2503, K1705, K1706
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/04/2022

Certificateur(s)

ALPHA FORMATION EN SECURITE PRIVEE · SIRET : 80513810400023

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
EBEN FORMATION	85315246000020	Former
SYNERCOOP	78860179700046	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Agent de sécurité privée est capable de travailler seul ou en équipe mais toujours sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Il est capable de réaliser les missions classiques de prévention, de lutte contre les malveillances, de protection des biens et des personnes mais aussi d'accueillir le public et de prévenir les risques terroristes. Sa formation lui permet d'agir dans le strict respect des lois et règlements dans la protection des personnes et des biens mais aussi dans la sécurisation d'établissements recevant du public, d'Evènements, de manifestations... Aussi, il est à même de réaliser des rondes et de prodiguer les premiers secours voire de porter secours en cas d'hémorragie massive pour les victimes d'attentat. Ses notions en anglais lui permettent d'accueillir convenablement un public international que l'on peut trouver dans les gares, les Musées, les tribunaux ou encore dans les Hôtels. Enfin, l'ASSAPR est capable de prévenir les risques terroristes et de réaliser une intervention appropriée en cas d'attaques terroristes. Par ailleurs, ses équipements et son action doivent toujours s'inscrire dans le respect de l'environnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable de :

- Connaître la législation, connaître le cadre juridique de son intervention et les règles et lois y afférentes.
- Prévenir en amont les risques
- Surveiller les lieux, les accès, les personnes et colis suspect
- Evaluer les risques, intervenir et contrôler
- Secourir les personnes et les biens

- Accueillir, renseigner et orienter les usagers
- Informer et former le personnel
- Communiquer avec ses collègues, ses responsables et avec les services de secours.
- Sécuriser les personnes et les biens
- Prévenir les risques terroristes et intervenir

Blocs de compétences

RNCP28252BC01 — Assurer la gestion de conflit

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Maîtriser les sources du conflit, prévenir les conflits, intervenir en cas de conflit, dialoguer pour faire cesser le conflit.

Modalités d'évaluation :

Durée : 15minutes

Mise en situation réelle

Le candidat devra gérer son stress face à une situation de conflit simulée par le jury. Il devra intervenir en mettant en pratique les connaissances acquises.

RNCP28252BC02 — Maîtriser l'environnement, la législation, les réglementations

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées:

Maîtriser le cadre juridique, connaître les Institutions De La

République, maîtriser le droit du travail, connaître certaines dispositions du Code Pénal, connaître certaines dispositions du Code de Procédure Pénale, connaître certaines dispositions du Code Civil, connaître les dispositions du code de la Sécurité intérieure, connaître les dispositions du code de déontologie, connaître la législation sur les armes.

Modalités d'évaluation:

Durée : 1 heure

Epreuves écrites QCM sur : Le rôle d'un agent de sécurité

Le champ d'intervention des agents

La connaissance des textes indispensables à la fonction

Analyse d'un plan et évaluation des risques

Proposition d'action à mettre en place en fonction

RNCP28252BC03 — Mettre en place les actions de prévention, d'intervention et de contrôle en utilisant les techniques et matériels adaptés

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Gérer les risques, maîtriser un Poste de Contrôle et de

sécurité, effectuer un Contrôle d'accès, connaître la Télésurveillance et la vidéoprotection, réaliser une ronde, cas particulier de l'évènementiel, réaliser une intervention nécessaire.

Modalités d'évaluation :

Durée : 15 minutes

Mise en situation réelle

Le candidat devra mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires, il devra utiliser les matériels mis à disposition

RNCP28252BC04 — Secourir les biens et les personnes

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Prévenir les risques, intervenir pour secourir, prévenir les risques d'incendie, intervenir en cas d'incendie.

Modalités d'évaluation :

Durée : 15 minutes

Epreuves pratiques

Mise en situation réelle, la situation sera tirée au sort au début de l'épreuve
Le candidat devra accueillir, informer, renseigner le membre du jury représentant le client.

RNCP28252BC05 — Accueillir et Informer

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Se présenter, recevoir, assister.

Modalités d'évaluation :

Durée : 1 heure

Epreuves pratiques et écrites

Mise en situation réelle, la situation sera tirée au sort au début de l'épreuve.

Le candidat devra communiquer en français et en anglais avec un interlocuteur en utilisant un langage clair, adapté et en transmettant une information compréhensive

Le candidat devra réaliser un compte rendu à l'écrit selon une situation.

RNCP28252BC06 — Communiquer

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Communiquer par des moyens de communication, communiquer avec les personnels internes.

Modalités d'évaluation :

Durée : 1 heure

Epreuves pratiques et écrites

Mise en situation réelle, la situation sera tirée au sort au début de l'épreuve.

Le candidat devra communiquer en français et en anglais avec un interlocuteur en utilisant un langage clair, adapté et en transmettant une information compréhensive

Le candidat devra réaliser un compte rendu à l'écrit selon une situation.

RNCP28252BC07 — Prévenir les risques et intervenir

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

Prévenir les risques terroristes, prévenir les risques majeurs, prévenir les risques électriques, prévenir les risques professionnels.

Modalités d'évaluation :

Durée : 1 h

Epreuves écrites sur une étude de cas

Le candidat devra analyser la situation proposée et décrire la procédure mise qu'il mettrait en place pour répondre à cette situation

La procédure devra répondre à des critères de priorité et d'efficacité. Le candidat ne devra pas omettre les points obligatoires.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Agent de Prévention et de Sécurité dans : les Magasins, les Hôtels, les Patinoires, les Stades, l'Industrie, les gares, l'évènementiel, les aéroports, les Hôpitaux...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de Prévention et de Sécurité Privée, Agent de Prévention en Evènementiel, Rondier, Intervention sur alarme, Agent de Prévention Portuaire, Portier de boîte de nuit...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités liées à la sécurité privée sont fortement encadrées par :

- La Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 :
- Modifiée par Loi n°2003-239 du 18 mars 2003, pour la sécurité intérieure
- Modifiée par Loi n°2004-204 du 9 mars 2004, adaptation aux évolutions de la criminalité
- Modifiée par Loi n°2006-64 du 23 janvier 2006, relative à la lutte contre le terrorisme, à la sécurité et

aux contrôles frontaliers,

- Modifiée par Loi n°2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance et introduisant la carte professionnelle et le nouveau processus d'obtention de l'aptitude professionnelle et de moralité.

Complétée par les :

- Décret, 86-1058, 1986-09-26, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels,
- Décret, 86-1099, 1986-10-10, relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes,
- Décret, 2002-329, 2002-03-08, pris pour l'application de l'article 3-1 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 et relatif à l'habilitation et à l'agrément des agents des entreprises de surveillance et de gardiennage pouvant procéder aux palpations de sécurité.
- Décret, 2002-424, 2002-03-28, pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et fixant la liste des enquêtes administratives pouvant donner lieu à la consultation de traitements autorisés de données personnelles
- Décret, 2002-539, 2002-04-17, relatif aux activités de surveillance à distance des biens
- Décret, 2005-307, 2005-03-24, pris pour l'application de l'article 3-2 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, relatif à l'agrément des agents des entreprises de surveillance et de gardiennage et des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle de plus de 1 500 spectateurs
- Décret, 2005-1122, 2005-09-06, pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes
- Décret, 2007-1181, 2007-08-03, modifiant le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes,
- Décret du 9 février 2009 relatif aux modalités de délivrance de la carte professionnelle.
- Livre VI Code De La Sécurité Intérieure
- Décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un Président de Jury Gérant de Société de Sécurité ou de Centre de Formation.

Quatre membres de Jury 50% d'employeurs et 50% de salariés expérimentés avec un objectif de parité

50% Hommes et 50% Femmes.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Un Président de Jury Gérant de Société de Sécurité ou de Centre de Formation.

Quatre membres de Jury 50%

d'employeurs et 50% de salariés

expérimentés avec un objectif de parité

50% Hommes et 50% Femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/04/2022

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28252/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	7
Parcours menés à terme	18
Taux d'achèvement	257 %
Période	02/2022 – 03/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	146
Montant total engagé	165 155 €
Coût moyen par dossier	1 131 €
Durée moyenne	145 h
Période	01/2020 – 01/2022
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	5 %
France Travail	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.